

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

RECEPISSE DE DEPOT

SOCOMEX - NOIRCLERE ET ASSOCIES

24 rue Léon Tonnelier
54000 Nancy

V/REF :

N/REF : 90 B 749 / 2010-A-5401

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 16/12/2010,

P.V. d'assemblée du 30/06/2009
- Changement de gérant

Concernant la société

SOCOMEX - NOIRCLERE ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
24 rue Léon Tonnelier
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-5401 le 16/12/2010

R.C.S. NANCY 380 234 351 (90 B 749)

Fait à NANCY le 16/12/2010,

Le Greffier

Le suppléant



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2009**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Dépôt : 10 DEC. 2010

R.C.S. N° 30.6.749

L'an deux mille neuf, le trente juin à quatorze heures, les associés de la société SOCOMEX-NOIRCLERE ET ASSOCIES se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance en date du 9 juin 2009.

Sont présents :

- Madame Annie NOIRCLERE, propriétaire de.....	2.499 parts
- Monsieur Olivier NOIRCLERE, propriétaire de.....	7.501 parts
-TOTAL.....	<u>10.000 parts</u>

représentant plus de la moitié des parts composant le capital social.

Monsieur Olivier NOIRCLERE, préside la réunion ; il dépose sur le bureau :

- copie de la lettre de convocation,
- projet du texte des résolutions.

Puis il rappelle l'ordre du jour :

- nomination d'un nouveau gérant.

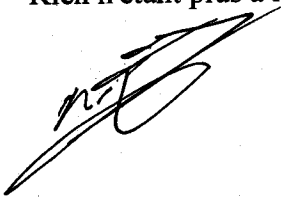
Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Dominique THOMASSIN de ses fonctions de gérant. En remplacement, elle décide de nommer Monsieur Olivier NOIRCLERE en qualité de gérant de la SARL SOCOMEX-NOIRCLERE & ASSOCIES à compter de ce jour, et ce, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures quinze.



Bon pour acceptation
des fonctions de gérant

